



# HONORAIRES



## Gérance locative : Tarif TTC en euros

### A. LOCAUX D'HABITATION

#### 1. Frais de gestion locative :

Honoraires de base à la charge du propriétaire, calculés sur la totalité des encaissements (hors dépôt de garantie) et payables mensuellement :

- 8.40% TTC soit 7% HT pour un seul bien.
- 7.20% TTC soit 6% HT pour 2 à 5 biens ou pour un bien acquis par l'intermédiaire de Square Habitat.
- 6% TTC soit 5% HT pour un nombre de biens égal ou supérieur à 6.

- Frais de gestion de sinistre d'assurances : forfait de 50€ TTC
- Vacation (convocation expertise, visite immeuble...) : 100€ TTC
- Frais de résiliation de mandat de gestion : 100€ TTC
- Rédaction avenant au bail : 80€ TTC
- Représentation Commission Conciliation : 100€ TTC
- Forfait de transmission dossier contentieux (huissier/ avocat...) : 80€ TTC

#### • En Option et sur demande :

- État préparatoire à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 80€ TTC
- Frais de constitution dossier ANAH : 150€ TTC

#### 2. Honoraires correspondants à la visite, la constitution du dossier de candidature et la rédaction du bail :

	Studio / T1	T2	T3	T4	T5
Locataire*	8€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	7.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	6.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	5.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	5€ TTC/m <sup>2</sup> habitable
Propriétaire	8€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	7.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	6.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	5.50€ TTC/m <sup>2</sup> habitable	5€ TTC/m <sup>2</sup> habitable

\* Dans le respect des plafonds de la loi Alur.

#### 2.1 Honoraires correspondant à la visite, la constitution du dossier de candidature et la rédaction du bail situés dans la Région Parisienne pour les immeubles à usage d'habitation :

- Part Locataire :
  - 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (loi ALUR).
- Part propriétaire :
  - 31 € TTC / m<sup>2</sup> habitable pour logements dont la surface habitable est inférieure à 75 m<sup>2</sup>.
  - 27 € TTC / m<sup>2</sup> habitable pour les logements dont la surface habitable est comprise entre 75 et 100 m<sup>2</sup>.
  - 22 € TTC / m<sup>2</sup> habitable pour les logements >100 m<sup>2</sup>.

#### 3. Honoraires Etats des lieux

Appartement	ÉTAT DES LIEUX ENTRANT		ÉTAT DES LIEUX SORTANT	
	LOCATAIRE*	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Studio / T1	67€ TTC	67€ TTC	0€ TTC	134€ TTC
T2 et T3	70€ TTC	70€ TTC	0€ TTC	140€ TTC
T4 et T5	75€ TTC	75€ TTC	0€ TTC	150€ TTC

Pièce en plus: 20€ TTC (à partager entre les parties à l'entrée).

Plus value meublée: 70€ TTC (à partager entre les parties à l'entrée).

\*Dans la limite des plafonds de la loi ALUR de 3 €/m<sup>2</sup> habitable.



	ÉTAT DES LIEUX ENTRANT		ÉTAT DES LIEUX SORTANT	
<b>Maison</b>	LOCATAIRE*	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
T2, T3 et T4	105€ TTC	105€ TTC	0€ TTC	210€ TTC
T5 et T6	120€ TTC	120€ TTC	0€ TTC	240€ TTC
T7	130€ TTC	130€ TTC	0€ TTC	260€ TTC

Pièce en plus: 10€ TTC (à partager entre les parties à l'entrée.)  
Plus value meublée: 85€ TTC (à partager entre les parties à l'entrée.)

\* Dans la limite des plafonds de la loi ALUR de 3 €/m<sup>2</sup> habitable.

#### 4. Honoraires sur les travaux d'entretien courant (dans le cadre d'un mandat de gestion) :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| • Travaux inférieurs à 750€ TTC          | Compris dans la gestion courante |
| • Travaux inférieurs ou égal à 3100€ TTC | 4% du montant total des travaux  |
| • Travaux au-delà de 3100€ TTC           | 3% du montant total des travaux  |

## B. LOCAUX COMMERCIAUX

- Frais de rédaction d'actes à la charge du propriétaire ou du locataire ou partagés entre les deux :
  - Honoraires de rédaction de bail : 1 mois de loyer TTC.
  - Honoraire de renouvellement de bail : 1 mois de loyer TTC.
  - Frais d'état des lieux :
    - 0 à 50 m<sup>2</sup> : 150€ TTC.
    - 51 à 100 m<sup>2</sup> : 200€ TTC.
    - 101 à 200 m<sup>2</sup> : 270€ TTC.
    - 201 à 500 m<sup>2</sup> : 350€ TTC.
    - > à 500 m<sup>2</sup> : 450€ TTC.
- Frais de gestion locative honoraires de base à la charge du propriétaire, calculés sur la totalité des encaissements (hors dépôt de garantie) payables mensuellement :
  - 8,40% TTC soit 7% HT pour un seul bien.
  - 7,20% TTC soit 6% HT pour 2 à 5 biens ou pour 1 bien acquis par l'intermédiaire du service transaction.
  - 6% TTC soit 5% HT pour un nombre de biens égal ou supérieur à 6.

## Transaction immobilière : Tarif TTC en euros à la charge du vendeur

Base de calcul	Pourcentage	Base de calcul	Pourcentage
0 à 40 000€	Forfait de 4 000€	130 001 à 160 000€	7%
40 001 à 49 000€	9.5%	160 001 à 180 000€	6.7%
49 001 à 62 000€	9%	180 001 à 250 000€	6.5%
62 001 à 100 000€	8.5%	250 001 à 305 000 €	6%
100 001 à 130 000€	8%	> 305 001 €	5%

SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE SAS au capital de 600.000 € Membre du réseau commercial SQUARE HABITAT, Siège social : 23 Avenue de la Libération - 42000 SAINT-ETIENNE - RCS ST ETIENNE n°393 398 722, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Titulaire de la carte professionnelle TRANSACTION / GESTION IMMOBILIERE n° CPI 4202 2016 000 010 306 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Garanties financières et RCP : CAMCA 53 rue la Boétie 75008 PARIS. Société mandataire d'intermédiation en assurance, immatriculée au registre des Intermédiaires en assurance sous le n° 09 049 396. N° d'identification de TVA intra-communautaire FR 88 393398722. Société régie par la loi française.